



ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE LUTTE SUISSE FREIBURGER SCHWINGERVERBAND

www.afls.ch

Projet

Procédure pour la remise de la bannière cantonale

Annexe 7

Participants

- Société de musique
- Président de l'Association Fribourgeoise de Lutte Suisse avec une délégation du comité cantonal.
- Représentants du comité d'organisation de l'année passée ainsi que de la bannière de l'AFLS (accompagné de 2 demoiselles d'honneur).
- Représentants du comité d'organisation de la fête en cours, avec demoiselles d'honneur.
- Porte-bannières des autres clubs de lutte.

Lieu de rassemblement et heure

Lieu :

Heure:

Les différentes délégations doivent être informées de la procédure à suivre par un membre du comité d'organisation (responsable de la cérémonie).

Mise en place

- Société de musique
- Représentants du comité d'organisation de l'année passée avec la bannière cantonale.
- Président de l'AFLS et délégation du comité cantonal.
- Comité d'organisation de la fête en cours.
- Porte-bannière des clubs avec leur bannière.

Cérémonie

Préparation pour la cérémonie :

- Mise en place d'un pupitre d'orateur, éventuellement décoré avec drapeau suisse
- Ouverture de la barrière (cordes).
- Décorations
- Présents (cadeaux) pour le prochain CO.

Programme (max 20 min)

- Entrée de la Société de musique (marche)
- Salutations du major de la cérémonie (1min)
- Discours du représentant du CO précédent (3min)
- Transmission de la bannière (marche au drapeau) (3 min)
- Présentation du drapeau (marche au drapeau) (3 min)
- Discours du représentant du CO en cours (3min)
- Société de musique (4 min)
- Discours du président AFLS (all + fr) (3 min)
- Sortie société de musique (marche)

Ce cahier des charges a été approuvé par le comité cantonal et les présidents des clubs le 16 juin 2020 et est immédiatement entré en vigueur.

Pour le comité cantonal :



Président AFriLS